

LOIS

LOI n° 2014-1098 du 29 septembre 2014 autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (dite « loi FATCA ») (1)

NOR : MAEJ1409817L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (dite « loi FATCA ») (ensemble deux annexes), signé à Paris le 14 novembre 2013, et dont le texte est annexé à la présente loi (2).

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 29 septembre 2014.

FRANÇOIS HOLLANDE

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

MANUEL VALLS

*Le ministre des affaires étrangères
et du développement international,*

LAURENT FABIUS

(1) *Travaux préparatoires* : loi n° 2014-1098.

Sénat :

Projet de loi n° 706 (2013-2014).

Rapport de Mme Michèle André, au nom de la commission des finances, n° 751 (2013-2014).

Texte de la commission n° 752 (2013-2014).

Discussion et adoption, après engagement de la procédure accélérée, le 22 juillet 2014 (TA n° 165, 2013-2014).

Assemblée nationale :

Projet de loi, adopté par le Sénat, n° 2179.

Rapport de Mme Estelle Grelier, au nom de la commission des affaires étrangères, n° 2195.

Avis de M. Yann Galut, au nom de la commission des finances, n° 2193.

Discussion et adoption le 18 septembre 2014 (TA n° 408).

(2) Le texte sera publié ultérieurement au *Journal officiel* de la République française.